



Doc. 448

22 octobre 1955

Politique européenne commune lors des futures conférences Est-Ouest

Proposition de résolution

déposée par M. Carlo SCHMID et d'autres membres de l'Assemblée

I. DETENTE ET UNITÉ EUROPÉENNE

Le Conseil de l'Europe accueille avec espoir les prochaines conversations de Genève. Il se félicite de l'occasion offerte de s'acheminer vers une détente véritable, même si le Gouvernement soviétique ne la considère que comme un expédient tactique et temporaire. La coexistence pacifique est à conquérir et à conserver par une combinaison de conciliation et de vigilance. Cette vigilance doit s'exercer, dans sa forme la plus féconde, par un resserrement constant de la solidarité européenne. Appuyée sur cette solidarité, la détente est riche d'espoirs. Acquis au prix d'un relâchement de la solidarité européenne, la détente risque d'être pêle-mêle passagère.

II. DÉSARMEMENT

Le Conseil de l'Europe se réjouit de voir que les propositions soviétiques de désarmement, telles qu'elles se trouvent précisées notamment dans la correspondance échangée entre le maréchal Boulganine et le président Eisenhower, aient marqué un rapprochement avec le projet franco-britannique de juin 1954. Il souligne l'importance décisive des pouvoirs qui devront être accordés à l'agence de contrôle.

Le réarmement est le résultat de la méfiance et de la tension politique. Les efforts entrepris pour atténuer la tension doivent dès lors être menés parallèlement au travail de la commission du désarmement, sur la base d'un désarmement universel, simultané et contrôlé, qui ne se borne ni à certaines armes, ni à certaines régions.

III. LE PROBLÈME ALLEMAND ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Le Conseil de l'Europe estime que l'Union Soviétique devrait également admettre le droit du peuple allemand à son unité dans la liberté, en autorisant l'établissement d'un gouvernement pour toute l'Allemagne sur la base d'élections libres. Une Allemagne réunifiée devrait avoir des droits égaux à ceux des autres pays, sans discrimination par la neutralisation ou de toute autre manière. Elle ne devrait pas avoir l'obligation d'adhérer à une alliance militaire, mais devrait être libre de déterminer sa propre méthode de participation à la coopération internationale dans le cadre des Nations Unies, et d'établir une coopération étroite avec d'autres États démocratiques.

Tout règlement en Europe doit offrir la même sécurité à l'Europe occidentale et septentrionale qu'à l'Union Soviétique. En vue de la nécessité fondamentale de parvenir à un règlement du problème allemand, le Conseil de l'Europe insiste pour que les gouvernements considèrent et examinent avec sérieux toute proposition s'y rattachant.

Signé (voir au verso)



Signé:

SCHMID Carlo, Allemagne